



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 08 avril 2024

Nombre de membres composant le Conseil : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le quatre avril.

PRESENTS :

Jacques BOREL – Jean-François BOULAY- Jérôme COTTIER – Nora GALLO – Fabien GAVA – Patrick ISSARTEL – Jacques PAGES – Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL- Joseph SALVI – Luc SAUVE – Ginette SOULIER – Christophe TRIQUET-SABATÉ – Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Isabel ENRIQUEZ avait donné procuration à Fabien GAVA
Claude ETIENNE avait donné procuration à Jean-François BOULAY
Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Jérôme COTTIER
Hélène SAUVE avait donné procuration à Luc SAUVE

ABSENTS :

Guylaine BISSON - Chloé CHALAN – Myriam GROSSIAS - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, nommé Auxiliaire du Secrétaire de séance : Pauline DELAMARE

Délibération n°DL.2024-043-534 : DESIGNATION DES ELUS DELEGUES AUPRES DE LA SEM47- LOTISSEMENT « VIGNES DU GRAND BOIS »

Luc SAUVE, rapporteur, expose :

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération en date du 21 juillet 2022, désignant la SEM 47 en qualité d'aménageur du lotissement « Vignes du Grand Bois » dans le cadre de la concession d'aménagement, il convient de désigner deux membres titulaires et deux suppléants du Comité d'Attribution des marchés travaux dudit lotissement.

Ainsi il est demandé au Conseil Municipal de désigner deux membres titulaires et deux suppléants du Comité d'Attribution des marchés travaux dudit lotissement.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article Premier : les membres titulaires et suppléants du Comité d'Attribution des marchés au sein de la SEM47 ont été désignés comme suit :

AR Prefecture

047-214701682-20240408-DL2024_043-DE
Reçu le 10/04/2024
Publié le 10/04/2024

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

Titulaires :

- M. Jacques BOREL
- M. Luc SAUVE

Suppléants :

- M. Jean-Noël VACQUE
- M. Patrick ISSARTEL

Article 2 : Monsieur le Maire est habilité à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous documents relatifs à cette opération ;

Article 3 : Le Maire et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ; en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, le tribunal susmentionné peut être saisi via le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Nombre de suffrages exprimés : **19**

Délibération **adoptée** à l'**UNANIMITE**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 09 avril,
Le Maire,

Jean-Noël VACQUE